

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 30 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents(e) le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers Charlène Corbeil, Cindy Boucher, Julie Neveu, Louis Dessurault et Gaétan Morin.

Absence motivée : Michel Deschênes.

Étaient également présentes, la directrice générale, Marie-Pier Plante.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h .

2. CONSTATATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2026-03-072

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Charlène Corbeil, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt d'un appel d'offres sur le SEAO « Services professionnels en hydrogéologie – Réalisation d'une étude hydrogéologique pour l'implantation d'une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable »;
6. Période de questions des citoyens;
7. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2026-03-073

4. DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO « SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROGÉOLOGIE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE »

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Julie Neveu et résolu :

QUE : Le conseil municipal autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante à déposer sur le SEAO un appel d'offres pour les services professionnels en hydrogéologie – Réalisation d'une étude hydrogéologique pour l'implantation d'une nouvelle source d'approvisionnement en eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. Période de questions des citoyens

Aucune question.

2026-03-074

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 15.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire